

APPLICATION DE L'ARTICLE 10 DU REGLEMENT EUROPÉEN SFDR (UE) 2019/2088

Transparence de la promotion des caractéristiques environnementales ou sociales sur le site internet

Table des matières

1. RÉSUMÉ	2
2. SANS OBJECTIF D'INVESTISSEMENT DURABLE	4
3. CARACTÉRISTIQUES ENVIRONNEMENTALES OU SOCIALES	4
4. STRATÉGIE D'INVESTISSEMENT	4
5. PROPORTION D'INVESTISSEMENTS	7
6. CONTRÔLE DES CARACTÉRISTIQUES ENVIRONNEMENTALES OU SOCIALES	7
7. MÉTHODES APPLICABLE AUX CARACTÉRISTIQUES ENVIRONNEMENTALES OU SOCIALES	8
8. SOURCES ET TRAITEMENT DES DONNÉES	10
9. LIMITES AUX MÉTHODES ET AUX DONNÉES	11
10. DILIGENCE RAISONNABLE	12
11. POLITIQUES D'ENGAGEMENT	13
12. INDICE DE RÉFÉRENCE DESIGNÉ	14

1. RÉSUMÉ

Les Fonds gérés par Cerea Partners promouvant des caractéristiques environnementales et sociales tout en respectant les critères de gouvernance au sens de l'article 8 (1) du Règlement (UE) 2019/2088, mais n'ayant pas pour objectif l'investissement durable au sens de l'article 9 du Règlement SFDR, sont les suivants :

Code ISIN	Fonds	Classification SFDR
FR0014006JC8	Cerea Capital III S.L.P	Article 8
FR0014005WP5	Cerea Dette III S.L.P	Article 8
FR0013526019	Cerea Mezzanine IV S.L.P	Article 8

100% des investissements réalisés par les Fonds Cerea Mezzanine IV, Cerea Dette III et Cerea Capital III promouvront des caractéristiques environnementales et sociales.

Cerea Partners est un investisseur thématique porté par une ambition : mieux nourrir, mieux produire, mieux vivre. La stratégie d'investissement de Cerea Partners a pour objectif de promouvoir des tendances de fonds dans l'univers de l'agroalimentaire.

Cerea Partners intervient auprès des PME et ETI de taille moyenne sous forme de capital dans le cadre d'opérations de capital transmission, ou de financements long terme subordonnés ou senior (mezzanine, unitranche, dette senior, financement corporate...). Les entreprises accompagnées ou financées par Cerea Partners doivent répondre à au moins un des objectifs suivants associés à chaque pilier :

Mieux Nourrir

- Développer une offre alimentaire variée, de qualité et accessible
- Encourager le développement de produits naturels et responsables
- Promouvoir les traditions liées à la gastronomie et les savoir faire locaux

Mieux Produire

- Favoriser l'économie circulaire et la durabilité de la consommation et de l'exploitation des ressources naturelles
- Optimiser les systèmes de production (efficacité et durabilité) et favoriser l'émergence de *business models* vertueux

Mieux Vivre

- Contribuer au bien-être et à la bonne santé des populations
- Développer les produits et services tournés vers l'amélioration des conditions de vie du consommateur
- Préserver la biodiversité

Afin de mesurer la réalisation des caractéristiques environnementales et sociales mentionnées ci-dessus, les indicateurs utilisés dans le processus de contrôle du respect des caractéristiques E/S sont principalement :

- L'application de la liste d'exclusion ;
- La réalisation systématique et préalable à l'investissement de la notation ESG des sociétés en portefeuille et sa validation par le Comité d'Investissement. Cerea Partners s'appuie sur cet outil de notation ESG pour évaluer les pratiques de bonne gouvernance des sociétés bénéficiaires des investissements ;
- La mise à jour annuelle des notations ESG des entreprises en portefeuille et sa validation par le Comité d'Investissement ;
- La campagne ESG annuelle ;
- L'analyse comparative des performances ESG des participations de Cerea Partners.

Cerea Partners contrôle également a minima annuellement l'atteinte des engagements pris par les Fonds Cerea Mezzanine IV, Cerea Dette III et Cerea Capital III et inscrits dans les Statuts des dits Fonds et partage le résultat avec les souscripteurs des Fonds.

Pour mener à bien l'analyse ESG des participations, Cerea Partners s'appuie sur la revue de différentes sources privées (rapports de due-diligence, échanges avec l'équipe dirigeante ou le sponsor, questionnaires ESG annuel...) et publiques (articles de presse, rapport ESG de l'entreprise...).

Cerea Partners considère le dialogue et l'engagement comme une composante importante de sa responsabilité d'investisseur envers ses participations. A ce titre, Cerea Partners a de nombreux engagements collaboratifs.

2. SANS OBJECTIF D'INVESTISSEMENT DURABLE

Les Fonds **Cerea Mezzanine IV**, **Cerea Capital III** et **Cerea Dette III** promeuvent des caractéristiques environnementales ou sociales, mais n'ont pas pour objectif l'investissement durable au sens du Règlement SFDR.

3. CARACTÉRISTIQUES ENVIRONNEMENTALES OU SOCIALES

La stratégie d'investissement de Cerea Partners autour du mieux nourrir, mieux produire, mieux vivre a pour objectif de promouvoir des tendances de fonds dans l'univers de l'agroalimentaire. Celles-ci ont un impact positif sur l'environnement et la consommation des ménages et peuvent être regroupées sous les thèmes suivants :

- **Impact environnemental positif** : Récupération, recyclage et valorisation des déchets ; Approvisionnement et nourriture local ; Emballages « verts » et recyclables ; Approvisionnement durable ; Zéro pesticide ; Mobilité écologique et durable ;
- **Impact social positif** : Accès à une alimentation plus saine ; Création d'emploi ; Bien-être des salariés ; Formation ; Santé/ Bien-être ;
- **Impact produit** : Allongement de vie des produits ; Eco-conception ; Traçabilité des produits ; Economie circulaire ; Ingrédients naturels, Clean label ; Nourriture biologique.

4. STRATÉGIE D'INVESTISSEMENT

A. Stratégie d'investissement

Cerea Partners est un investisseur thématique porté par une ambition : mieux nourrir, mieux produire, mieux vivre. Cerea Partners accompagne les entreprises et les entrepreneurs dans leur projet de croissance, de transformation ou de succession.

Acteur unique par son positionnement thématique et son offre de financement diversifiée, Cerea Partners met au service des entreprises sa connaissance et son expertise des entreprises de l'univers de l'agroalimentaire.

Les entreprises accompagnées ou financées par Cerea Partners doivent répondre à au moins un des objectifs suivants associés à chaque pilier :

Mieux Nourrir

- Développer une offre alimentaire variée, de qualité et accessible
- Encourager le développement de produits naturels et responsables
- Promouvoir les traditions liées à la gastronomie et les savoir faire locaux

Mieux Produire

- Favoriser l'économie circulaire et la durabilité de la consommation et de l'exploitation des ressources naturelles
- Optimiser les systèmes de production (efficacité et durabilité) et favoriser l'émergence de *business models* vertueux

Mieux Vivre

- Contribuer au bien-être et à la bonne santé des populations
- Développer les produits et services tournés vers l'amélioration des conditions de vie du consommateur
- Préserver la biodiversité

Cerea Partners intervient auprès des PME et ETI de taille moyenne sous forme de capital dans le cadre d'opération de capital transmission, ou de financements long terme subordonnés ou senior (mezzanine, unitranche, dette senior, financement corporate...)

Ses équipes investissent en France et en Europe de l'Ouest dans des sociétés dont la valeur d'entreprise est généralement comprise entre 15 et 500 M€.

Nom du Fonds	Instrument	Objet
Cerea Mezzanine IV	Mezzanine & Unitranche	Financement de développement d'entreprise, de croissance externe, de capital-transmission, de réorganisation de l'actionnariat, de renforcement des fonds propres...

Cerea Dette III	Dette senior	Financement de capital-transmission, de capital développement, de croissance externe, des besoins généraux de l'entreprise...
Cerea Capital III	Actions non cotées	Accompagnement d'opérations de capital-transmission, succession, reprise, secondaire, spin-off, PtoP...

B. Politique d'évaluation des pratiques de bonne gouvernance

La volonté d'intégrer encore plus l'ESG dans sa stratégie d'investissement a conduit Cerea Partners à mettre en place en 2019 un outil interne de notation ESG. Cet outil a pour objectif d'identifier les forces et faiblesses ESG des participations ainsi que les risques et opportunités liées aux facteurs ESG. Il permet aux équipes d'investissement de faire un état des lieux lors de l'investissement, d'établir une liste des points d'amélioration et des leviers d'actions pour chaque société du portefeuille.

Cet outil de notation ESG a été adapté au thème d'investissement de Cerea Partners ciblant la chaîne de valeur de l'agroalimentaire, avec un accent particulier mis sur la nutrition et la Supply-Chain. Ainsi, chaque nouvelle participation est systématiquement notée par l'équipe d'investissement dans le cadre du processus d'investissement de Cerea Partners, et les notations sont validées par le Comité d'Investissement.

Les thèmes couverts par l'outil de notation ESG de Cerea Partners sont : la Politique et les moyens ESG, l'Environnement, la Biodiversité, le Social, la Gouvernance, la Nutrition & Santé, la Gestion de crise et la Supply-Chain. Chaque thème regroupe un ensemble de questions qui permet à Cerea Partners d'identifier les principaux risques en matière de durabilité en amont de l'investissement.

Cerea Partners s'appuie sur cet outil de notation ESG pour évaluer les pratiques de bonne gouvernance des sociétés bénéficiaires des investissements, notamment en ce qui concerne les structures de gestion saines, les relations avec le personnel, la rémunération du personnel et le respect des obligations fiscales.

5. PROPORTION D'INVESTISSEMENTS

100% des investissements réalisés par les Fonds Cerea Mezzanine IV, Cerea Dette III et Cerea Capital III promouvront des caractéristiques environnementales et sociales. Les Fonds Cerea Mezzanine IV, Cerea Dette III et Cerea Capital III n'ont cependant pas pour objectif de réaliser des investissements durables au sens du règlement SFDR.

Les Fonds Cerea Mezzanine IV, Cerea Dette III et Cerea Capital III seront exposés directement aux entités bénéficiaires des investissements, soit en finançant ces entités, soit en investissant au capital de celles-ci.

6. CONTRÔLE DES CARACTÉRISTIQUES ENVIRONNEMENTALES OU SOCIALES

Afin de mesurer la réalisation des caractéristiques environnementales et sociales mentionnées ci-dessus, les indicateurs utilisés dans le processus de contrôle du respect des caractéristiques E/S sont principalement :

- L'application de la liste d'exclusion (secteurs exclus : jeux d'argent/jeux de hasard, pornographie/prostitution, drogue, production ou vente d'armes, combustibles fossiles).
- La réalisation systématique et préalable à l'investissement de la notation ESG des sociétés en portefeuille et sa validation par le Comité d'Investissement. La note ESG minimum de chaque entreprise en portefeuille doit être supérieure ou égale à 1,5/3.
- La mise à jour annuelle des notations ESG des entreprises en portefeuille et sa validation par le Comité d'Investissement.
- La campagne ESG annuelle auprès de l'ensemble de ses participations. Cette étude reprend notamment les différents indicateurs d'incidences négatives sur la durabilité.
- L'analyse comparative des performances ESG des participations de Cerea Partners, basée sur les résultats de la campagne ESG annuelle. Cette analyse comparative a notamment pour objectif de promouvoir activement les meilleures pratiques observées dans le secteur.

7. MÉTHODES APPLICABLE AUX CARACTÉRISTIQUES ENVIRONNEMENTALES OU SOCIALES

Des engagements ESG précis sont inscrits dans les Statuts des Fonds Cerea Mezzanine IV, Cerea Dette III et Cerea Capital III. Afin de déterminer dans quelle mesure les caractéristiques sociales ou environnementales promues par le produit financier ont été atteintes, Cerea Partners effectue un contrôle annuel de la réalisation de ces engagements et partage le résultat avec ses souscripteurs par le biais du Rapport d'activité de chaque Fonds au 31 décembre.

Les engagements pris par chacun des Fonds Cerea Mezzanine IV, Cerea Dette III et Cerea Capital III sont décrits ci-après :

A. Cerea Mezzanine IV

Le **Fonds Cerea Mezzanine IV** s'est engagé à :

- Appliquer des critères ESG dans 100 % des investissements réalisés et dans son processus de suivi des sociétés présentes dans le portefeuille, et plus particulièrement à effectuer une notation ESG interne de chaque Société du Portefeuille lors de l'investissement puis une fois par an.
- Accompagner les sociétés du portefeuille dans leur dynamique de progression ESG (en tant que mezzaneur / unitrancheur et en complément de l'accompagnement des actionnaires), en :
 - menant une analyse comparative des performances ESG des Sociétés du Portefeuille, dont les résultats sont présentés dans son rapport annuel ESG et partagés avec les sociétés ;
 - demandant à ce que le sujet ESG soit abordé régulièrement en conseil d'administration ;
 - promouvant activement les meilleures pratiques observées dans le secteur.
- Atteindre un impact ESG mesurable positif sur 50 % du portefeuille en valeur ou en volume. Les investissements éligibles devront répondre à l'un des critères suivants :
 - obtenir une notation ESG « Best in class » (notation ESG moyenne > 2,5), ou ;
 - avoir un impact positif sur le mieux nourrir, mieux produire, mieux vivre, avec un suivi de KPI spécifiques, ou ;
 - inclure dans le financement des conditions financières liées à l'amélioration de l'impact de la société (par exemple avec une marge du financement indexée à la hausse ou à la baisse en fonction de l'atteinte d'objectifs ESG /

Impact, ces objectifs étant mesurés par des indicateurs prédéfinis et contractuels qui seront ensuite suivis tout au long de l'investissement).

B. Cerea Dette III

Le Fonds **Cerea Dette III** s'est engagé à :

- Appliquer des critères ESG dans 100 % des investissements réalisés et dans son processus de suivi des sociétés présentes dans le portefeuille, et plus particulièrement à effectuer une notation ESG interne de chaque Société du Portefeuille lors de l'investissement puis une fois par an.
- Accompagner les Sociétés du Portefeuille dans leur dynamique de progression ESG, en menant une analyse comparative des performances ESG des Sociétés du Portefeuille, dont les résultats sont présentés dans son rapport annuel ESG et partagés avec les sociétés ; en faisant ses meilleurs efforts pour inciter à la mise en place d'une clause ESG dans les documents de financement ou dans le pacte d'actionnaires
- Atteindre un impact ESG mesurable positif sur au moins 50 % du portefeuille en valeur ou en volume. Les investissements éligibles devront répondre à l'un des critères suivants :
 - obtenir une notation ESG « Best in class » (notation ESG moyenne > 2,5), ou ;
 - avoir un impact positif sur le mieux nourrir, mieux produire, mieux vivre, avec un suivi de KPI spécifiques, ou ;
 - inclure dans le financement des conditions financières liées à l'amélioration de l'impact de la société (par exemple avec une marge du financement indexée à la hausse ou à la baisse en fonction de l'atteinte d'objectifs ESG / Impact, ces objectifs étant mesurés par des indicateurs prédéfinis et contractuels qui sont ensuite suivis tout au long de l'investissement).

C. Cerea Capital III

Le Fonds **Cerea Capital III** s'est engagé à :

- Répondre à au moins un des 3 piliers d'investissement : « *Mieux nourrir, Mieux produire, Mieux vivre* » dans 100 % des investissements
- Réaliser une due diligence ESG systématique en préinvestissement pour les investissements majoritaires
- Appliquer des critères ESG dans 100 % des investissements réalisés par le Fonds et dans son processus de suivi des sociétés présentes dans le portefeuille, et plus particulièrement à effectuer une notation ESG interne des sociétés en portefeuille lors de l'investissement puis une fois par an
- Intégrer de manière systématique une clause ESG dans le pacte d'actionnaires

- Accompagner les sociétés dans leur dynamique de progression ESG et promouvoir les meilleures pratiques ESG au sein du Portefeuille en :
 - menant une analyse comparative des performances ESG des participations, sur la base du questionnaire ESG annuel ;
 - mettant annuellement à l'ordre du jour l'ESG au sein du conseil d'administration pour suivre la feuille de route RSE ;
 - proposant de coconstruire un plan RSE à moyen-terme avec les équipes dirigeantes des sociétés nouvellement investies en fixant, au minimum, 3 objectifs ESG à poursuivre ;
 - intégrant des critères ESG dans la rémunération des dirigeants ; mesurant le bilan carbone de toutes les sociétés à l'entrée et à la sortie du Fonds ;
 - incitant les sociétés à la suite des résultats du bilan carbone, à définir un plan de décarbonation
- Suivre les indicateurs de durabilité des sociétés du portefeuille qui seront présentés dans le cadre du rapport annuel du Fonds.

8. SOURCES ET TRAITEMENT DES DONNÉES

A. Sources de données utilisées

Afin de mettre en œuvre la promotion des caractéristiques environnementales et sociales, l'Equipe d'Investissement s'appuie sur une combinaison de sources de données et méthodologies pour construire son analyse et réaliser la notation ESG comme :

- La lecture de la documentation publique de l'entreprise (rapports annuels, rapports RSE, etc.) ;
- La revue d'articles de presse ;
- La consultation de rapports d'ONG ;
- Des visites de sites et des rencontres de l'équipe dirigeante ;
- La revue de due diligences ESG réalisées par des tiers ;
- Des entretiens avec l'actionnaire majoritaire pour le cas des stratégies mezzanine et dette senior ;
- La revue du questionnaire ESG annuel complété par l'entreprise.

B. Mesures prises pour garantir la qualité des données

Pour garantir la qualité des données, l'Equipe d'Investissement mène une analyse comparative des réponses fournies par chacune des participations lors de la campagne

ESG annuelle. Cerea Partners compare les réponses fournies par l'entreprise (i) aux réponses de l'année précédente et (ii) à la moyenne des participations du même secteur d'activité. Cette analyse comparative permet de détecter certaines incohérences et d'en discuter de vive voix avec la participation.

C. Modalités de traitement des données

Les données sont collectées :

- Ponctuellement au moment de la phase d'investissement en ce qui concerne les rapports de due-diligence ESG ou tout autre élément mis à disposition de Cerea Partners dans le cadre de son analyse de l'opportunité d'investissement ;
- Annuellement en ce qui concerne le questionnaire ESG adressé à l'ensemble des participations ;
- Au fil de l'eau en ce qui concerne les rapports publics produits par l'entreprise ou les articles de presse.

Les données recueillies sont ensuite analysées a minima une fois par an à l'occasion de la mise à jour de la notation ESG de chaque participation.

Les données collectées issues de sources non publiques (ex : campagne annuelle ESG) restent confidentielles. Elles peuvent toutefois être partagées avec certaines contreparties de Cerea Partners, dans le cadre du Rapport d'activité annuel adressé aux souscripteurs des Fonds ou encore par l'intermédiaire de datarooms sécurisées afin de permettre à des souscripteurs potentiels d'analyser l'opportunité d'investir dans les Fonds.

D. Proportion de données estimées

Cerea Partners réalise son analyse sur des données brutes et non estimées.

9. LIMITES AUX MÉTHODES ET AUX DONNÉES

Les limites méthodologiques de l'approche ESG concernent principalement le caractère subjectif de la notation mise en œuvre au sein de la Société de Gestion. Cerea Partners a récemment retravaillé et amélioré son outil de notation ESG afin de le

rendre le moins subjectif possible et de ne pas influencer sur la mesure de l'atteinte des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

L'approche en matière d'analyse ESG d'entreprises mise en œuvre par Cerea Partners repose sur une analyse qualitative des pratiques environnementales, sociales et de la gouvernance des entreprises.

Plusieurs limites peuvent être identifiées, en lien avec la méthodologie de la Société de Gestion mais aussi plus largement avec la qualité de l'information disponible sur les sujets de durabilité. En effet, l'analyse se fonde en grande partie sur des données qualitatives et quantitatives communiquées par les sociétés elles-mêmes et est donc dépendante de la qualité et de la disponibilité de cette information. Bien qu'en amélioration constante, les rapports RSE des entreprises restent encore parcellaires et hétérogènes.

Afin de rendre son analyse la plus pertinente possible, Cerea Partners se concentre sur les points les plus susceptibles d'avoir un impact concret sur les entreprises étudiées et sur la société dans son ensemble. Ces enjeux clés sont définis au cas par cas et ne sont, par définition, pas exhaustifs.

10. DILIGENCE RAISONNABLE

Dans le cadre de l'évaluation ESG, Cerea Partners met en place les diligences raisonnables suivantes :

Pour toutes les stratégies d'investissement : En préinvestissement, chaque nouvelle entreprise est systématiquement analysée et notée par l'Équipe d'Investissement grâce à l'outil de notation ESG de Cerea Partners. Les notations ESG sont validées par le Comité d'Investissement. Toutes les notations sont revues une fois par an par l'Équipe d'Investissement et présentées au Comité d'Investissement afin de fournir un rapport d'avancement dynamique.

Investissements majoritaires : En préinvestissement, Cerea Partners s'appuie sur une due diligence ESG mandatée réalisée à sa demande par un tiers pour effectuer sa notation ESG et identifier les principales forces et faiblesses de l'entreprise cible en matière d'ESG. Cerea Partners s'appuie également sur le Rapport ESG de l'entreprise (si disponible), les échanges avec le management et la ou les visite(s) de site(s), et la revue de sources publiques pour mener à bien son analyse ESG.

Investissements minoritaires, mezzanine et dette senior : En préinvestissement, Cerea Partners s'appuie sur la due diligence ESG mandatée par le sponsor et/ou par le vendeur (si disponible) pour effectuer sa notation ESG et identifier les principales forces et faiblesses de l'entreprise cible en matière d'ESG. Cerea Partners s'appuie également sur le Rapport ESG de l'entreprise (si disponible), les échanges avec le management et la ou les visite(s) de site(s) (dans le cadre d'une opération « sponsorless »), les échanges avec le sponsor (dans le cadre d'une opération « sponsor »), et la revue de sources publiques pour mener à bien son analyse ESG.

11. POLITIQUES D'ENGAGEMENT

Cerea Partners considère le dialogue et l'engagement comme une composante importante de sa responsabilité d'investisseur envers ses participations. La démarche mise en place par Cerea Partners vise avant tout à l'amélioration des pratiques, à l'atténuation des risques de durabilité et une plus grande transparence sur les enjeux ESG des entreprises dans lesquelles elle est investie. Dans ce cadre, les échanges de bonnes pratiques avec ses pairs sont encouragés.

A. Politique d'engagement collaboratif

Cerea Partners a de nombreux engagements collaboratifs :

- Cerea Partners est signataire de la Charte sur la parité Femme / Homme de France Invest et de l'Initiative Climat International (ICI) ;
- En tant que membre de l'ICI, Cerea Partners a participé à la réalisation du Guide Climat pour les acteurs du capital investissement disponible sur le site internet de France Invest (<https://www.franceinvest.eu/boite-outils/climat/guide-climat/>) ;
- Cerea Partners est membre du groupe de travail "Outreach Mentoring" de France Invest ;
- En 2022, Cerea Partners a également rejoint le Comité de Pilotage de la Commission Sustainability de France Invest en étant responsable du Groupe de travail (GT) Durabilité dans la chaîne de valeur. Ce GT se consacre aux sujets de l'économie circulaire et des droits humains ;

- Signataire du Global Compact des Nations Unies, Cerea Partners a rejoint la promotion 2022 du Programme Accélérateur Climat du Pacte Mondial France afin d’appréhender la stratégie climat de la Société de Gestion.

Cerea Partners participe également aux Groupes de Travail de France Invest suivants :

- Groupe de Travail Climat ;
- Groupe de Travail Reporting & dialogue entre LPs et GPs ;
- Groupe de Travail "Outreach Mentoring" ;
- Comité de Pilotage de la Commission Sustainability.

B. Politique d’engagement au niveau des participations

Sur la base des résultats de la campagne ESG annuelle, Cerea Partners réalise un benchmarking ESG. L’engagement individuel de Cerea Partners se traduit au travers de ce partage annuel des résultats de ce « benchmarking ESG » avec ses participations.

La campagne annuelle de benchmarking ESG fonctionne de la manière suivante :

- **100% des participations ayant répondu à la campagne ESG** annuelle reçoivent une fiche personnalisée avec les entreprises comparables à son secteur d’activité et l’ensemble du portefeuille de Cerea Partners.
- **Pour les investissements majoritaires**, Cerea Partners mène un entretien avec l’équipe RSE et/ou le dirigeant afin de partager les sujets sur lesquels l’entreprise est en avance, ou au contraire, en retard sur ses pairs. Cet entretien permet également d’aborder les objectifs et le suivi de la feuille de route ESG.
- **Pour les investissements minoritaires, mezzanine et dette senior**, Cerea Partners propose un entretien pour les participations volontaires.

12. INDICE DE RÉFÉRENCE DESIGNÉ

Les Fonds Cerea Mezzanine IV, Cerea Dette III et Cerea Capital III investissent dans des sociétés non cotées en bourse. Par conséquent, aucun indice de référence n’a été désigné et l’ensemble des questions ci-dessous ne sont pas applicables au Fonds.